

**CONCOURS EXTERNE
D'ATTACHÉ TERRITORIAL**

SESSION 2020

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 39 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avvertir le surveillant.

Attaché territorial dans la commune d'Admiville (80 000 habitants), vous êtes chargé de mission au sein d'un Atelier Santé Ville, qui couvre l'ensemble du territoire, dont des quartiers en politique de la ville.

La nouvelle équipe municipale est soucieuse de proposer un cadre de vie agréable aux habitants, notamment dans un contexte de chantiers urbains importants prévus sur la commune les prochaines années.

Dans ce cadre, la directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la prise en compte de la santé mentale par les communes en milieu urbain.

Liste des documents :

- Document 1 :** « La psychologie des villes : comment l'urbanisme influence notre santé mentale ? » - Samuel Beaumont - *codra-conseil.com* - 28 février 2019 - 3 pages
- Document 2 :** « Elus locaux, la santé mentale vous concerne ! » - *Centre national de ressources et d'appui aux CLSM - Association Elus Santé Publique et Territoires* - Février 2020 - 4 pages
- Document 3 :** « Une ville déprimante ? » - Morgan Poulizac - *Urbanisme n°410* - octobre 2018 - 2 pages
- Document 4 :** « Santé mentale dans les quartiers : de quoi parle-t-on ? » - Marie Sioen - *Synthèse des rencontres Santé mentale et politique de la ville : Enjeux et leviers* - Amiens - 9 novembre 2017 - 4 pages
- Document 5 :** « La prise en compte de la santé mentale dans la dynamique des projets de renouvellement urbain. Etude de cas » (extraits) - Marion Brisse - *Mémoire de master 2. Université de Toulouse* - 2016/2017 - 7 pages
- Document 6 :** « L'accompagnement à la création du conseil local de santé mentale de Grigny : la formalisation d'une dynamique locale pour la promotion de la santé » - *Plateforme nationale de ressources Ateliers santé ville* - 2017 - 6 pages
- Document 7 :** « Retour d'expériences en santé mentale dans les quartiers prioritaires » - Clémentine Motard - *Synthèse des rencontres Santé mentale et politique de la ville : Enjeux et leviers* - Amiens - 9 novembre 2017 - 4 pages
- Document 8 :** « Appel à projet - Actions de prévention en santé mentale, dans le cadre des opérations de relogement et de requalification du renouvellement urbain » - *Ville de Lyon* - 7 mai 2019 - 4 pages
- Document 9 :** « Agir pour un urbanisme, des aménagements, des bâtiments et des équipements favorables à la santé dans le cadre du projet de rénovation Maille 1 - Mercure à Miramas - Fiche » (extrait) - *Ecole des hautes études en santé publique / Ville de Miramas* - 2018 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.